

Allianz 
Assurances Prévoyance

Agence générale Fabrice Mouttet

À vos côtés de A à Z.

Delémont.ch

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE DELÉMONT

N° 276 OCTOBRE 2018

agglo



AGGLOMÉRATION

Région de l'énergie

pages **33-34**

AUTORITÉS COMMUNALES - SERVICES PUBLICS - VIE QUOTIDIENNE - LOISIRS - JEUX - AGENDA

Ensemble, étudions votre projet.



DUREX VOTRE PARTENAIRE **CHAUFFAGE**

www.durex.ch

Energies renouvelables

2800 Delémont 032 422 17 22 info@durex.ch



PUBLICITÉ

COMPTOIR STANDS Nos 27-29

Première assemblée d'agglomération de la législature 2018-2022

L'assemblée d'agglomération a siégé le 20 septembre dans sa nouvelle composition pour la première fois de la législature. Elle a élu ses autorités.

Le conseil d'agglomération 2018-2022

Le conseil d'agglomération est composé des maires des 11 communes de l'agglomération. Il est l'organe exécutif du Syndicat d'agglomération. Il traite la plupart des affaires et met en œuvre les décisions de l'assemblée.

Dans sa nouvelle composition pour la législature 2018 – 2022, de gauche à droite:

Christian Zuber (Soyhières), Pierre-André Comte (Vellerat), Philippe Membrez (Courroux), Roger Sanglard (Courtételle), Damien Chappuis (Delémont), Francis Meyrat (Rossemaison), Silvio Mittempergher (Châtillon), Joël Burkhalter (Courrendlin), Michel Brahier (Val Terbi). Absents sur la photo: Vincent Eggenschwiler (Rebeuvelier) et le maire de Develier, vacant le 20 septembre 2018.



A gauche, **Damien Chappuis**, maire de Delémont, a été réélu président du Syndicat d'agglomération, fonction qu'il occupe depuis 2015. A droite, **Joël Burkhalter**, a été élu vice-président. Il est maire de Courrendlin depuis 2018 et sera maire de la nouvelle commune de Courrendlin qui résultera de la fusion entre Courrendlin, Rebeuvelier et Vellerat dès le 1^{er} janvier 2019. Le nombre de communes membres du Syndicat d'agglomération passera donc de 11 à 9.

L'assemblée d'agglomération

L'assemblée d'agglomération est composée des 52 conseillères et conseillers des 11 communes membres du Syndicat d'agglomération de Delémont. L'assemblée d'agglomération est l'organe législatif du Syndicat. Elle approuve les budgets et les comptes, les investissements et elle élit les autorités du syndicat. Elle a élu son nouveau président **Jean-Claude Finger** (Courtételle), à gauche, et son nouveau vice-président **Pierre Luchinger** (Courroux), à droite.



La commission d'aménagement et de l'énergie

La commission d'aménagement est composée en principe des conseillers communaux responsables du dicastère de l'urbanisme, mais ce n'est pas une obligation. Elle est ouverte aux autres conseillers communaux en fonction des thèmes qui sont débattus. Elle traite la mise en œuvre du Plan directeur régional, qui est l'outil pour organiser l'utilisation du sol de manière rationnelle à un niveau intercommunal. La commission est appelée à traiter les sujets d'aménagement du territoire à l'échelle de l'agglomération ayant une incidence sur les autres communes et une dimension régionale.

La commission d'aménagement est élargie et se charge également des dossiers relatifs à l'énergie. Elle est appelée à traiter les sujets liés à la mise en œuvre de la politique énergétique régionale.

Les préavis de la commission sont portés à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération.



De gauche à droite: Frédéric Scheurer (Develier), Nadine Flury (Rossemaison), Marcel Fringeli (Vellerat), Ernest Borruat (Delémont), Jean-Claude Finger (Courtételle), Pascal Grun (Soyhières), Fabian Lachat (Courrendlin), Pierre Lovis (Val Terbi), Gérald Chételat (Rebeuvelier), Pierre Luchinger (Courroux).

Absents sur la photo: Thierry Ortega (Châtillon), Bernard Chételat (Courrendlin), Murielle Macchi-Berdat (Delémont), Claudine Ranzi (Rossemaison), Christophe Fleury (Val Terbi).

La commission est présidée par Ernest Borruat (Delémont).

Décisions de l'Assemblée

L'Assemblée réunit tous les conseillers communaux de l'agglomération. La dernière séance s'est tenue le 20 septembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Delémont pour y traiter les dossiers en cours. Les comptes 2017 et le budget 2019 ont été adoptés avec des projets à poursuivre et d'autres à venir l'an prochain.

Une étude de planification agricole est en cours et se terminera début 2019, avec des propositions de mesures concrètes à mettre en œuvre en faveur du monde agricole, en tenant évidemment compte des intérêts des autres milieux. Les démarches pour un projet pilote national sur la mobilité du futur dans la région (RegioMove®) ont été initiées récemment. Une importante séance participative réunissant les acteurs principaux de la mobilité dans l'agгло sera organisée certainement d'ici la fin de l'année.

Les nouveautés pour 2019 sont la mise en place d'un concept de promotion des zones d'activités (industrielles et mixtes) de l'agгло, ainsi que l'établissement d'un programme pour favoriser la réhabilitation des centres anciens, sur la base des travaux en cours au Canton. Les discussions pour un Projet d'agglomération de 4^e génération sont en cours. Les études pourraient démarrer l'année prochaine pour un dépôt en 2021 à la Confédération.

Enfin, l'agglomération poursuivra le suivi de réalisation des mesures d'agglomération telles que pistes cyclables, traversées de localité et cheminements piétons notamment.

Projet d'agglomération de 3^e génération: le Conseil fédéral confirme sa décision, mais le combat continue

Malgré les nombreuses démarches entreprises depuis janvier 2018, suite à l'annonce de la proposition du Conseil fédéral de ne pas retenir le PA3 de Delémont, l'évaluation n'a pas subi de modification.

Le 15 septembre dernier, le Conseil fédéral a informé sur le message transmis aux Chambres fédérales concernant le cofinancement des projets d'agglomération. Parmi les 37 projets soumis, 32 sont retenus, pour un montant total de subventions de 1,34 milliard. Dans son communiqué de presse, la Confédération indique que, pour la première fois, le degré de réalisation des mesures des Projets de 1^{re} et 2^e générations sont pris en compte pour l'évaluation. L'avancement de réalisation de ces mesures a été jugé insuffisant dans le cas présent. D'autres critères ont été considérés dans l'évaluation. Au final, l'agglomération de Delémont a obtenu +3 points (sur une échelle allant de -6 à +12). Une note de +4 au minimum est nécessaire pour bénéficier d'un cofinancement. Il manque donc peu pour obtenir les subventions souhaitées.

Désormais, la balle est dans le camp des Chambres fédérales. Les démarches sont en cours avec les parlementaires fédéraux du Canton du Jura dans le but de modifier le projet d'arrêté en commission, avant que les discussions se fassent au niveau des Chambres. La défense du PA3 est toujours en cours et le combat continue. Le Canton du Jura est en effet le seul canton candidat aux subventions qui n'a pas été retenu et ceci doit être corrigé. La décision finale sera connue au plus tard en été 2019.

L'agglomération de Delémont obtient le label Cité de l'énergie



L'agglomération de Delémont a rejoint le rang des «Cités de l'énergie» en septembre 2018. Avec ce label, l'agglomération se distingue par sa politique énergétique régionale exemplaire. La décision de déposer une demande unique de labellisation, qui regroupe l'ensemble des communes de la couronne delémontaine, est à relever. Ce n'est que le deuxième cas en Suisse romande!



Fin 2015, l'agglomération de Delémont a adhéré à l'Association Cité de l'énergie avec la volonté de déployer une politique énergétique durable. Le processus engage 10 des 11 communes de l'agglomération, Delémont ayant déjà son propre label. Suite à un état des lieux finalisé courant 2017, un plan d'actions a été proposé aux communes dans l'optique de pouvoir déposer une demande de labellisation cou-

rant 2018. L'acceptation politique et la mise en œuvre de ce plan d'actions a permis d'atteindre les objectifs fixés.

Avec l'obtention du label Cité de l'énergie en septembre 2018, l'agglomération de Delémont a atteint une étape importante. Le label est une reconnaissance de l'Association Cité de l'énergie et de l'Office fédéral de l'énergie. Il est remis aux

collectivités publiques qui ont réalisé ou décidé de réaliser un choix de mesures dans le domaine énergétique. Elle encourage en ce sens les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Pour obtenir le label Cité de l'énergie, une collectivité publique doit atteindre au moins 50% de son potentiel d'action en matière de politique énergétique.

La commission d'aménagement et de l'énergie

La commission d'aménagement est composée en principe des conseillers communaux responsables du dicastère de l'urbanisme, mais ce n'est pas une obligation. Elle est ouverte aux autres conseillers communaux en fonction des thèmes qui sont débattus. Elle traite la mise en œuvre du Plan directeur régional, qui est l'outil pour organiser l'utilisation du sol de manière rationnelle à un niveau intercommunal. La commission est appelée à traiter les sujets d'aménagement du territoire à l'échelle de l'agglomération ayant une incidence sur les autres communes et une dimension régionale.

La commission d'aménagement est élargie et se charge également des dossiers relatifs à l'énergie. Elle est appelée à traiter les sujets liés à la mise en œuvre de la politique énergétique régionale.

Les préavis de la commission sont portés à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération.



De gauche à droite: Frédéric Scheurer (Develier), Nadine Flury (Rossemaison), Marcel Fringeli (Vellerat), Ernest Borruat (Delémont), Jean-Claude Finger (Courtételle), Pascal Grun (Soyhières), Fabian Lachat (Courrendlin), Pierre Lovis (Val Terbi), Gérald Chételat (Rebeuvelier), Pierre Luchinger (Courroux).

Absents sur la photo: Thierry Ortega (Châtillon), Bernard Chételat (Courrendlin), Murielle Macchi-Berdat (Delémont), Claudine Ranzi (Rossemaison), Christophe Fleury (Val Terbi).

La commission est présidée par Ernest Borruat (Delémont).

Décisions de l'Assemblée

L'Assemblée réunit tous les conseillers communaux de l'agglomération. La dernière séance s'est tenue le 20 septembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Delémont pour y traiter les dossiers en cours. Les comptes 2017 et le budget 2019 ont été adoptés avec des projets à poursuivre et d'autres à venir l'an prochain.

Une étude de planification agricole est en cours et se terminera début 2019, avec des propositions de mesures concrètes à mettre en œuvre en faveur du monde agricole, en tenant évidemment compte des intérêts des autres milieux. Les démarches pour un projet pilote national sur la mobilité du futur dans la région (RegioMove®) ont été initiées récemment. Une importante séance participative réunissant les acteurs principaux de la mobilité dans l'agglomération sera organisée certainement d'ici la fin de l'année.

Les nouveautés pour 2019 sont la mise en place d'un concept de promotion des zones d'activités (industrielles et mixtes) de l'agglomération, ainsi que l'établissement d'un programme pour favoriser la réhabilitation des centres anciens, sur la base des travaux en cours au Canton. Les discussions pour un Projet d'agglomération de 4^e génération sont en cours. Les études pourraient démarrer l'année prochaine pour un dépôt en 2021 à la Confédération.

Enfin, l'agglomération poursuivra le suivi de réalisation des mesures d'agglomération telles que pistes cyclables, traversées de localité et cheminements piétons notamment.

Projet d'agglomération de 3^e génération: le Conseil fédéral confirme sa décision, mais le combat continue

Malgré les nombreuses démarches entreprises depuis janvier 2018, suite à l'annonce de la proposition du Conseil fédéral de ne pas retenir le PA3 de Delémont, l'évaluation n'a pas subi de modification.

Le 15 septembre dernier, le Conseil fédéral a informé sur le message transmis aux Chambres fédérales concernant le cofinancement des projets d'agglomération. Parmi les 37 projets soumis, 32 sont retenus, pour un montant total de subventions de 1,34 milliard. Dans son communiqué de presse, la Confédération indique que, pour la première fois, le degré de réalisation des mesures des Projets de 1^{re} et 2^e générations sont pris en compte pour l'évaluation. L'avancement de réalisation de ces mesures a été jugé insuffisant dans le cas présent. D'autres critères ont été considérés dans l'évaluation. Au final, l'agglomération de Delémont a obtenu +3 points (sur une échelle allant de -6 à +12). Une note de +4 au minimum est nécessaire pour bénéficier d'un cofinancement. Il manque donc peu pour obtenir les subventions souhaitées.

Désormais, la balle est dans le camp des Chambres fédérales. Les démarches sont en cours avec les parlementaires fédéraux du Canton du Jura dans le but de modifier le projet d'arrêté en commission, avant que les discussions se fassent au niveau des Chambres. La défense du PA3 est toujours en cours et le combat continue. Le Canton du Jura est en effet le seul canton candidat aux subventions qui n'a pas été retenu et ceci doit être corrigé. La décision finale sera connue au plus tard en été 2019.